

CHAPITRE 5: POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE (RECENSEMENTS DE POPULATION)

Les descriptions méthodologiques présentées dans ce chapitre concernent soit le dernier, soit le prochain recensement du pays, en fonction de la disponibilité des informations.

Les descriptions suivent un même plan et utilisent des sections et rubriques types afin de faciliter les comparaisons. Dans la mesure du possible, les questions utilisées lors du recensement ont été indiquées. Les rubriques et leur contenu sont décrits ci-dessous:

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Le nom et l'adresse de l'organisme responsable sont indiqués dans la langue du pays ou dans la langue de correspondance officielle du pays avec le BIT.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

Sont indiquées ici les années pendant lesquelles il a été procédé à un recensement depuis 1945.

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: On a indiqué sous cette rubrique la couverture géographique du pays ou territoire et, quand elle était limitée, les parties ou régions qui en étaient exclues.

b) Personnes couvertes: On a spécifié ici quelle population était couverte par le recensement, et tout groupe qui en était exclu, tel que par exemple les résidents étrangers ou les nationaux résidant habituellement ailleurs.

4. Période de référence:

A été indiquée ici la période de référence (par exemple un jour, une semaine ou une année) utilisée pour la collecte des caractéristiques économiques.

5. Principaux sujets:

On a dressé ici une liste des principaux sujets touchant l'activité économique des personnes pour lesquels des informations ont été recueillies lors du recensement.

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge
Population active par:
- b) Sexe et groupe d'âge
- c) Branche d'activité économique (industrie)
- d) Profession
- e) Situation dans la profession
- f) Niveau d'instruction
- g) Durée du travail
- h) Autres caractéristiques

Sur ces différents sujets, on a fourni des renseignements tels que la façon dont l'âge est déterminé, le concept utilisé pour la mesure du temps de travail (habituel ou effectif, etc...), et les différents thèmes pour lesquels ont été recueillies des informations supplémentaires concernant l'activité économique des personnes (montant des revenus, travail à temps partiel ou à plein temps, etc...).

6. Concepts et définitions:

a) Population active: La composition de la population active indiquée dans la «Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi» (adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 1982) a été considérée comme la définition standard au regard de laquelle la définition utilisée par le pays considéré lors de ce recensement a été décrite.

Sont mentionnés sous cette rubrique:

- les limites d'âges utilisées pour la population active;
- l'inclusion ou l'exclusion des forces armées.

b) Emploi: La définition nationale utilisée dans le recensement a été donnée ici, ainsi qu'une liste de certaines catégories que le pays a indiquées être incluses dans la définition de l'emploi, et pour certaines identifiables séparément.

c) Chômage: On a indiqué ici la définition nationale utilisée dans le recensement.

7. Classifications utilisées:

a) Branche d'activité économique (industrie): Sont indiquées ici si possible les questions utilisées lors du recensement pour procéder à cette classification par type d'industrie et le nombre de groupes utilisés pour coder cette variable. On a indiqué ici si des liens avaient ou non été établis entre la classification nationale et la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 2 (1968) ou Révision 3 (1990).

b) Profession: Sont indiquées ici si possible les questions utilisées lors du recensement pour procéder à cette classification par type de profession et le nombre de groupes utilisés pour coder cette variable. On a indiqué ici si des liens avaient ou non été établis entre la classification nationale et la Classification internationale type des professions (CITP-1968 ou CITP-1988).

c) Situation dans la profession: Sont indiqués ici les groupes utilisés pour coder cette variable (et leur nombre).

d) Niveau d'instruction: Sont indiquées ici si possible les questions utilisées lors du recensement pour procéder à cette classification par niveau d'instruction et le nombre de groupes utilisés pour coder cette variable. On a indiqué ici si des liens avaient ou non été établis entre la classification nationale et la Classification internationale type de l'éducation (CITE).

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Des informations sont fournies ici sur tout changement intervenu depuis le précédent recensement sur la couverture, les concepts ou les définitions, etc...

9. Publication des résultats du recensement:

Cette rubrique fournit le titre de la ou des publications nationales dans lesquelles les résultats du recensement ont paru, le nom de l'organisme responsable de cette publication, et indique si ces résultats sont disponibles sous d'autres formes (disquettes, bandes magnétiques, CD-ROM, etc...).

ALBANIE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

INSTAT (Institut de statistique), Rr. Lekë Dukagjini, Nr. 5, Tirana.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1960 et 1989. La présente description se réfère au recensement de population prévu pour 2001.

3. Champ du recensement:

- a) Territoire couvert:** Ensemble du pays.
- b) Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

4. Période de référence:

A déterminer.

5. Principaux sujets:

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui
- Population active par:
- b) Sexe et groupe d'âge: oui
- c) Branche d'activité économique (industrie): oui
- d) Profession: oui
- e) Situation dans la profession: oui
- f) Niveau d'instruction: oui
- g) Durée du travail: oui
- h) Autres caractéristiques: *

Réf. a): L'âge sera défini en termes d'année de naissance.

Réf. g): Le recensement devrait rassembler des informations sur la durée du travail habituelle et effective des personnes pourvues d'un emploi.

Réf. h): *A déterminer.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprendra toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la période de référence, seront soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions adoptées. La définition inclura les membres permanents des forces armées mais exclura les conscrits (service militaire ou civil).

b) Emploi: Le questionnaire n'a toujours pas été élaboré. Les personnes engagées dans la production de biens destinés à leur propre consommation devraient être exclues de la définition.

Il est cependant indiqué que seront inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes du travail;
- iii) les membres permanents des forces armées;
- iv) les apprentis et les stagiaires;
- v) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi).

Aucune des catégories ci-dessus ne sera identifiée séparément.

c) Chômage: Le questionnaire n'a toujours pas été élaboré. Il est cependant indiqué que le critère «à la recherche d'un emploi» sera appliqué. Les personnes devant démarrer ultérieurement un travail ainsi que celles temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi) devraient être incluses dans la définition.

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs seront classifiés d'après le niveau d'instruction et d'après la situation dans la profession. Seules les personnes pourvues d'un emploi seront classifiées par industrie et par profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Pour coder cette variable, on utilisera 60 groupes de la classification nationale. Des liens seront établis avec la CITI-rév. 3 au niveau des divisions (2 chiffres).

b) Profession: Pour coder cette variable, on utilisera 116 groupes de la classification nationale. Des liens seront établis avec la CIP-88 au niveau des sous-groupes (3 chiffres).

c) Situation dans la profession: Cette variable sera codée selon les 5 groupes suivants: salarié, employeur, travailleur indépendant, travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale, et personne non classifiable d'après la situation dans la profession.

d) Niveau d'instruction: Pour coder cette variable, on utilisera 25 groupes de la classification nationale. Des liens seront établis avec la CITE.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

En 1989, aucun lien n'avait été établi avec les classifications internationales (CITI, CIP et CITE). En 2001 la classification d'après la situation dans la profession sera également différente.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs du recensement devraient être publiés en 2002.

L'organisme responsable de cette publication est l'INSTAT (Institut de statistique), Rr. Lekë Dukagjini, Nr. 5, Tirana.

ARMENIE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Ministry of Statistics, State Register and Analysis of the Republic of Armenia, Government House, 3, Republic Square, 375010, Yerevan.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1959, 1970, 1979 et 1989. Un recensement de population pilote a eu lieu en 1997 (du 26 novembre au 3 décembre) et le prochain recensement de population est prévu pour 2001. La présente description se réfère à la méthodologie adoptée lors du recensement pilote; cette dernière devrait également être appliquée au recensement de 2001.

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

Un jour.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui

Population active par:

b) Sexe et groupe d'âge: oui

c) Branche d'activité économique (industrie): oui

d) Profession: oui

e) Situation dans la profession: oui

f) Niveau d'instruction: oui

g) Durée du travail: non

h) Autres caractéristiques: non

Réf. a): L'âge sera défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprendra tous les hommes âgés de 16 à 60 ans et toutes les femmes âgées de 16 à 55 ans qui, pendant la période de référence, seront soit pourvus d'un emploi, soit au chômage conformément aux définitions données ci-dessous. Tous les membres des forces armées seront inclus dans la définition.

b) Emploi: Seront considérées comme «pourvues d'un emploi» toutes les personnes qui, pendant la période de référence, auront travaillé au moins une heure dans le cadre d'un travail permanent, temporaire, saisonnier, etc., ou qui auront travaillé sans rémunération dans une entreprise familiale.

Il est indiqué que seront inclus dans cette définition:

i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;

ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;

iii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes du travail;

iv) les étudiants travaillant à temps partiel;

v) les travailleurs saisonniers qui ne sont pas au travail pendant la morte-saison;

vi) les membres permanents des forces armées;

vii) les conscrits (service militaire ou civil);

viii) les apprentis et les stagiaires;

ix) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi).

Seules les personnes appartenant aux catégories i), vi) et vii) seront identifiées séparément.

c) Chômage: Seront considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, pendant la période de référence, seront sans emploi ou sans travail rémunéré, à la recherche d'un emploi et disponibles pour démarrer un travail dans un délai de deux semaines. La définition exclura les étudiants en quête d'un emploi et les personnes devant démarrer ultérieurement un travail mais inclura les personnes temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi).

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs seront classifiés d'après la branche d'activité économique, le niveau d'instruction et la situation dans la profession. Seules les personnes pourvues d'un emploi seront classifiées par profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Il sera demandé aux personnes interrogées d'indiquer leur principal lieu de travail.

b) Profession: Il sera demandé aux personnes interrogées d'indiquer leur profession.

c) Situation dans la profession: Cette variable sera codée en utilisant les 7 groupes suivants: salarié, employeur, membre d'une coopérative industrielle, travailleur indépendant, travailleur familial non rémunéré, conscrits et autre situation.

d) Niveau d'instruction: Pour coder le niveau d'instruction, on utilisera 9 groupes de la classification nationale: enseignement public supérieur, enseignement privé supérieur, enseignement supérieur non achevé, enseignement secondaire spécialisé, enseignement secondaire général (achevé), enseignement secondaire général (non achevé), enseignement primaire, aucun